

# Patrick Berger : “*mieux investir pour mieux gérer !*”

Président de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et directeur du service espaces verts de la Ville de Montpellier, Patrick Berger fait le point sur les contraintes budgétaires qui affaiblissent les collectivités, les conséquences de la réforme territoriale et les enjeux de la biodiversité en ville.



Pour Patrick Berger, “la régie publique et les prestations privées, dotées de compétences respectives, doivent s'équilibrer dans la commande publique. Une approche indispensable pour faire face à la baisse des dotations et conserver une économie locale”.

Depuis janvier 2015, Patrick Berger, en tant que président de l'AITF, accompagne l'évolution de l'espace public grâce à une communauté d'adhérents 'multicartes', issus de l'urbanisme, de la voirie, de l'architecture, de l'hydraulique, des espaces verts... Enjeux environnementaux, baisses budgétaires, réforme territoriale, simplification normative, révolution numérique... : chaque problématique, débattue par les adhérents au sein de l'association, nécessite une analyse fine et la recherche de solutions pertinentes. C'est du moins la vision de Patrick Berger, dont les valeurs humaines sont à l'image de l'AITF : solidaire, à l'écoute et pragmatique.

Diplômé de l'Institut National d'Horticulture (INH) d'Angers, Patrick Berger débute d'abord sa carrière à la Ville de Lyon, où il prend rapidement la responsabilité du service espaces verts. A peine trois ans plus tard, il rejoint l'AITF sous les conseils de Mireille Maquaire, directrice actuelle du service espaces verts de Villeurbanne. Après 8 ans de bons et loyaux services dans la capitale des Gaules, il rejoint la direction de l'environnement à Perpignan. Là, ses compétences dépassent le champ des espaces verts : propreté urbaine, gestion des déchets, agriculture (gestion d'un canal d'irrigation commun avec des exploitants)... Entre temps, il passe de simple trésorier régional de l'AITF, à secrétaire régional (Languedoc-Roussillon) puis national. En 2012, il devient directeur du service paysage et biodiversité à la Ville de Montpellier.

## Pouvez-vous préciser le rôle de l'AITF ?

L'AITF compte aujourd'hui près de 5 000 adhérents. C'est une communauté avant tout de savoirs et de services. Chaque adhérent est à la fois 'la question' et 'la réponse' à une problématique donnée. L'association est là pour enrichir le capital des compétences sur des thématiques 'ouvertes' (gestion naturalisée, zéro phyto...) et générer du dialogue entre les professionnels d'un secteur d'activité (par exemple celui des espaces verts), mais aussi entre les différents métiers qui composent l'ingénierie territoriale. Car bien souvent, les solutions sont transversales d'un métier à l'autre. L'AITF vise aussi à protéger ses adhérents sur le plan juridique (en cas de conflit avec l'employeur ou lorsque leur responsabilité est engagée, et à rompre l'isolement géographique de certains responsables de service. Nous sommes également fiers d'avoir initié de nouveaux organismes comme, entre autres, Plante&Cité. Tout est parti d'un constat, en particulier d'un projet de reconstitution des sols, tenu à Lyon en lien avec l'INH. Après des années de R&D, lorsque j'étais à la direction des espaces verts, nous avons acquis une certaine expérience dans la formulation du mélange terre-pierres, l'analyse des données tensiométriques... et jugions utile de faire partager notre savoir à d'autres. C'est ainsi qu'est né en partie Plante&Cité, une banque de 'savoirs' au service des professionnels.

**Quelles sont les analyses et enseignements, voire perspectives, que les ingénieurs territoriaux font du contexte actuel marqué par les contraintes budgétaires (faire mieux avec moins) ?**

La situation est très délicate : les dotations baissent et le recours à l'emprunt, pour des questions d'équilibre budgétaire, n'a jamais été aussi bas. En toute logique, elles ont moins de marges de manœuvre et ne peuvent donc pas répondre pleinement aux enjeux actuels. Cependant, il faut se motiver et chercher de nouvelles pistes pour rendre un service public de meilleure qualité, la principale étant de faire comprendre aux élus que pour mieux gérer, il faut mieux investir ! Ces derniers doivent aussi comprendre la notion de 'réversibilité des investissements', notamment pour le patrimoine bâti. Prenons l'exemple des aires de jeux. Une collectivité qui investit dans une aire de jeux spécifique aux enfants de 3 à 6 ans, doit pouvoir, à l'avenir, avec quelques modifications structurelles, la faire évoluer pour correspondre à une nouvelle classe d'âge. Ainsi, l'investissement de départ n'est pas perdu et les équipements ne sont plus obsolètes. Le choix des matériaux est aussi un critère essentiel. Par exemple, les sols fluents sont plus facilement évolutifs que les sols souples. Le périmètre de l'aire de jeux a également toute son impor-

tance. Bien dimensionnée, elle pourra accueillir, par la suite, un terrain multisports, conforme aux attentes des citoyens. Dans tous les cas, les responsables de service doivent faire preuve de persuasion et de logique. Mais les élus ne sont pas les seuls à convaincre. La maîtrise d'œuvre a un rôle à jouer, en intégrant systématiquement un plan de gestion post-travaux dans tout projet d'aménagement. Cela évite aux responsables des services d'avoir à gérer des coûts cachés.

**La réforme territoriale a-t-elle un réel impact sur le fonctionnement des collectivités ?**

Les coûts de fonctionnement d'une collectivité sont en grande majorité représentés par la masse salariale. La mutualisation en intercommunalité permet de conserver les effectifs sans les augmenter, et d'offrir une ingénierie territoriale là où il n'y a pas et de travailler sur des territoires plus vastes, incluant par exemple le grand paysage. Mais je crois sincèrement que ces changements d'ordre administratifs n'auront aucun impact sur l'organisation de la commande publique. Le plus important pour les collectivités et/ou intercommunalités étant de trouver le bon équilibre entre la régie publique et les prestataires privés. Au-delà des réformes, c'est tout l'enjeu actuel : conserver ce système gagnant-gagnant, public-privé, riche en compétences et source d'économies.

**Les espaces verts doivent aujourd'hui servir la nature, et non l'inverse.**

**Quelles sont vos engagements et analyses en matière de la biodiversité en ville, de sa préservation ou de son retour ?**

Les espaces verts doivent aujourd'hui servir la nature (et non l'inverse), mais cela ne veut pas dire qu'on entretient plus ! Cependant, nous devons réfléchir sur les prestations que nous proposons, pour qu'elles soient à la fois respectueuses de l'environnement (services écologiques)... et des budgets de la collectivité (services économiques). C'est sans doute ce qui a poussé certaines collectivités à opter pour l'écopâturage, que le secteur privé commence à s'approprier. Rappelons aussi que les prestations choisies participent pleinement à l'image de marque des villes et des territoires. Alors autant agir pour la nature.

**Au lendemain de la COP 21, quelles sont pour vous les perspectives et mesures à mettre en place en matière de plan climat ?**

L'arbre est un bon climatiseur ! A mon sens, il est plus qu'essentiel de maintenir la strate arbo-

rée, voire de la densifier, car beaucoup de territoires ont des efforts à faire. En effet, l'espace public se piétonnise, générant de nouvelles formes de déplacements et autant de zones à végétaliser. Nous pouvons aussi agir à l'échelle du bâti, au niveau des toitures et façades, qui sont de remarquables surfaces à végétaliser. Enfin, les responsables des services espaces verts doivent travailler davantage sur les quartiers en construction. Ils doivent raisonner leurs collègues urbanistes, les élus et les promoteurs sur l'intérêt de la végétalisation urbaine et de son impact direct sur le climat. De nouvelles compétences peuvent aussi être associées. Des écologues et paysagistes, intégrés dans la phase de conception, pourront repérer les espaces à protéger, à végétaliser comme les zones potentiellement inondables, créer des espaces d'expansion des eaux de pluie...

**AMÉNAGEZ DES ESPACES AVEC DES MATÉRIAUX DRAINANTS !**

Une gamme complète pour l'infiltration des eaux pluviales avec

**nidaplast environnement**

Retrouvez l'ensemble de nos solutions et références chantiers sur notre site : [www.nidaplast.com](http://www.nidaplast.com)

**SOLS PERMÉABLES**

**STABILISATION DE GRAVIERS** **nidaq gravel®**

**RENFORCEMENT DE GAZON** **nidaq grass®**